



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-94 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Grille des spécifications applicable à la zone H1040**

La grille des spécifications de la zone H1040 annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifiée par le remplacement, pour les usages autorisés, dans la colonne « Hauteur max. étage », du nombre « 10 » par « 6 ».

Adopté le 17 février 2014

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 29 MARS 2014